

CONSEIL MUNICIPAL DE LIORAC-SUR-LOUYRE

Du mercredi 27 janvier 2021

(en application de l'article L2121-25 du code général des collectivités territoriales qui dispose que le compte rendu de la séance doit être affiché dans la huitaine)

Convocation du 21 janvier 2021

Secrétaire de séance : Aude PEYRET LACOMBE

Présents (8) : Jean-Claude MONTEIL, Eric THIBAUT, Sylvain BOYER, Aude PEYRET LACOMBE, David VOGLEY, Guillaume DAMBIER, Vincent MAURY, Muriel OLLIVIER-OZBIR

Absents (3) : Jean-Claude FAVRE, Annie RIBEYRENS (pouvoir donné à Muriel OLLIVIER-OZBIR, Guillaume THIERRY-WILKINSON (en visioconférence) (pouvoir donné à Eric THIBAUT)

Début de séance : 20h00

ORDRE DU JOUR

- ❖ Lecture du dernier compte-rendu
- ❖ Création agence postale.
- ❖ Proposition de création de contrat PEC
- ❖ Redevance RODP
- ❖ Renouvellement convention adhésion Pôle Santé
- ❖ Création d'un poste à la garderie de Montclard suite au COVID
- ❖ Chemin des Gaumeries
- ❖ Chemin de la Gasquie
- ❖ Questions diverses

1. Lecture du dernier procès-verbal du 30 novembre 2020

Le procès-verbal de la réunion du 30 novembre 2020 est approuvé.

2. Création agence postale communale : délibération de principe

Le 27/11/2020, la Commission Départementale des PTT (CDPTT) a validé la création d'une agence communale postale en remplacement du relais postal commerçant afin d'assurer le service public sur la commune de Liorac-sur-Louyre.

Le Maire présente le projet succinctement. Il s'agit d'ouvrir une vingtaine d'heures par semaine au public tous les services de la Poste (achat timbre, dépôt, retrait, envoi, lettres, colis, recommandé, retrait d'espèces pour les détenteurs d'un compte...).

La Poste propose une indemnité mensuelle de 1.178 EUR soit 14.136 EUR par an pour assurer les coûts d'un employé communal à mi-temps chargé.

La Poste fournit l'informatique, la signalétique, le matériel, les éléments de sureté et la formation.

La CDPTT peut participer via le fonds de péréquation aux travaux d'aménagements nécessaires à cette création, dans la limite de 50% du montant des aménagements ou travaux, limité à 20.000 EUR.

Les horaires d'ouverture de l'agence Postale communale sont au choix de la mairie.

Le Maire propose que l'emplacement se situe dans un local du bâtiment du multiple rural sur une surface de 47m².

Un 1^{er} devis estimatif pour l'aménagement global est de 26.934 EUR TTC (22.500 EUR HT). D'autres devis seront demandés une fois le projet acté.

Le conseil municipal valide la création d'une agence postale communale

Contre : 1
 Abstention : 0
 Pour : 9

La commission se réunira pour poursuivre le projet qui pourrait être installé pour l'été. Une réunion avec le coordinateur de la Poste est prévue en février.
 Une candidature a été déposée à la mairie.

3. Proposition de création de contrat PEC

Le Maire indique que la commune emploie actuellement un agent polyvalent pour l'entretien de la commune à hauteur de 20h hebdomadaires. Pour assurer la réalisation de divers travaux en attente, le Maire propose d'embaucher un 2^{ème} employé en contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) qui est destiné aux personnes rencontrant des difficultés sociales et professionnelles d'accès à l'emploi. Il s'agit d'un contrat de travail de droit privé, d'une durée hebdomadaire de 20h minimum en CDI ou CDD de 9 mois minimum. Ce contrat présente l'avantage financier d'une aide à l'insertion professionnelle de la part de l'Etat variant de 30 à 60% et fixée par arrêté du Préfet de Région. Pendant la période de l'aide, la collectivité sera exonérée de la part patronale des cotisations et des contributions de sécurité sociale due au titre des assurances sociales et des allocations familiales ; de la taxe sur les salaires...

Une candidature a été déposée à la mairie.

Le conseil municipal valide à l'unanimité la création d'un contrat PEC.

Contre : 0
 Abstention : 0
 Pour : 10

4. Redevance d'Occupation du Domaine Public (RODP) 2020

Vu le code Général des collectivités territoriales, notamment son article L. 2121-29

Vu le code des Postes et des communications électroniques, notamment son article L.47

Vu le décret n°2005-1676 du 27 décembre 2005 relatif aux redevances d'occupation du domaine public

Considérant que l'occupation du domaine public routier par des opérateurs de réseaux donne lieu à versement de redevances

Considérant que la commune de Liorac-sur-Louyre a transféré une part de la gestion de sa voirie à la communauté de Communes Bastides Dordogne Périgord (CCBDP) suivant délibération en date du 18 avril 2016.

Le Maire propose au Conseil Municipal de reverser une part de la Redevance d'Occupation du Domaine Public, perçue par la commune, à la CCBDP, à savoir :

Organisme	Prix unitaire (EUR)	Unité	Total (EUR)	Total redevance (76%) (EUR)
Enedis (ouvrages de			212,00	161,12

transport et de distribution)				
France Telecom (occupation aérienne)	55,54	11,650 km	647,04	539,78
France Telecom (occupation souterrain)	41,66	1,517 km	63,20	48,03
TOTAL				700,90

Montant pour la CCBDP : 700, 90 EUR à reverser au titre de l'année 2020.

A titre de comparaison la redevance reversée à la CCBDP pour l'année 2019 s'élevait à 686,57 EUR.

Le conseil municipal vote pour le paiement de cette redevance

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 9

5. Renouvellement convention au Pôle Santé et Sécurité au Travail (PSST)

Le centre de Gestion24 a prorogé d'un an la convention d'adhésion au pôle santé pour la médecine préventive dans la fonction publique territoriale.

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la signature de l'avenant de la convention

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 10

6. Avenant à la convention de la répartition pour la garderie de Montclar suite au COVID

Dans un email du 04/12/2020, le Maire de St Georges de Montclar explique que depuis les dernières mesures sanitaires à appliquer pour les écoles à compter du 01/11/2020, sa commune a dû ajouter une personne pour la garderie du soir (surveillance des groupes de différentes classes).

Mme Nadine BERLIET a assuré d'accepter cette tâche, soit 1h15 par jour, 4 jours/ semaine et ce jusqu'aux prochaines directives de l'éducation nationale. Le Maire de St Georges de Montclar demande que cette dépense soit mutualisée entre les 3 communes (St Félix de Villadeix, Liorac-sur-Louyre et St Georges de Montclar) pour un coût horaire de 15 EUR/h.

Au vu du niveau des données communiquées, le conseil municipal demande un complément d'informations sur l'obligation légale, avant de pouvoir se prononcer. A l'état actuel, le conseil municipal vote :

Contre : 1

Abstention : 9

Pour : 0

7. Fin d'enquête publique du Chemin des Gaumeries

Vu la délibération 2019-010 du conseil municipal en date du 11/12/2019

Vu la délibération 2020-004 du conseil municipal en date du 09/09/2020

Vu l'arrêté 2020-021 du 21 septembre 2020 portant sur le projet de classement d'un chemin privé en chemin rural

Vu le dossier d'enquête du 31/09/2020 validé,

M. Le Maire fait part à l'ensemble des conseillers des résultats de l'enquête publique qu'il a prescrite par arrêté du 21/09/2020 portant sur le projet de classement d'un chemin privé en chemin rural situé au lieu-dit les Gaumeries, et appartenant aux consorts Monteil/ Pestre.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et au vu des conclusions émises par le Commissaire Enquêteur à la clôture de l'enquête, en prend acte et émet un avis favorable pour procéder à la finalisation du dossier, et retient l'Etude de Maître Diot-Dudreuilh 24150 Lalinde pour établir l'acte notarié et autorise M. Thibault, adjoint au maire, à signer tout document afférent à ce dossier.

M. Monteil, le Maire ne prenant pas part au vote, il y a 9 votants

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

8. Chemin de la Gasquie

Vu la demande de Mme Ribeyrens Béatrice indiquant son souhait de remise en état des 45 premiers mètres en pierre du chemin rural qui rejoint le chemin allant au hameau de La Gasquie

Suite à la visite de la commission de la voirie sur place en date du 30/12/2020,

A la vue des devis proposés,

Le Maire propose une participation à hauteur d'une somme à décider ultérieurement.

Mme Ribeyrens Annie (pouvoir) ne peut pas prendre part au vote. Sur 9 votants,

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 9

QUESTIONS DIVERSES

- Une porte va être installée entre la mairie et la garderie pour un montant de 497,46 EUR par l'entreprise MBM Menuiserie
- Les TAP ont coûté 6.166,30 EUR pour les 3 communes, et chaque commune paie au prorata du nombre d'élève (24,21 EUR par enfant) dans chaque commune.
- La gouttière de la mairie a été réparée pour 3.180,04 EUR T par les Maçons Couvreurs
- PLUI : réunion à Liorac le jeudi 4 février à 9h30. Les conseillers municipaux des 4 communes sont invités.
- Un remboursement de 390 EUR par SFR Business a été consenti pour les problèmes d'internet ces derniers mois.
- Un maillage wifi sera installé à l'intérieur de la mairie pour la couverture de tout le bâtiment (de l'école jusqu'à la garderie)
- La maintenance du radar pédagogique coûtera 199 EUR HT

- Un état des lieux contradictoire de sortie en présence d'un huissier aura lieu en février pour le logement du Presbytère
- L'artisan devrait intervenir en avril pour le démoussage de l'église
- Le SMD3 aurait trouvé un nouvel emplacement pour les conteneurs de dépôt volontaire. Nous attendons la confirmation du lieu précis.

- Une nouvelle candidature pour la reprise du multiple rural a été déposée en mairie et retient tout l'intérêt du conseil municipal. Une décision sur la candidature sera prise lors du prochain conseil municipal.

Séance levée à 23h45